



Generationsübergerechtigkeit überwinden – Revisionsvorschläge für einen veralteten Vertrag, 2014

[avenir-suisse.ch/38266](http://avenir-suisse.ch/38266)



Ergänzungsleistungen – Eine Analyse der Fehlansätze in der Erwerbsphase, bei der Pensionierung und im hohen Alter, 2009

[avenir-suisse.ch/332](http://avenir-suisse.ch/332)



De nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées – Organisation et financement d'une mission toujours plus importante

[avenir-suisse.ch/fr/57164/](http://avenir-suisse.ch/fr/57164/)

## Les besoins en soins augmentent avec l'âge

D'innombrables facteurs sont décisifs en matière de santé et de maladie. Par conséquent, les processus de vieillissement individuels sont très différents. Statistiquement, le risque de devoir recourir à des soins augmente cependant de manière accrue à partir de 80 ans. Dans le groupe d'âge des 90 ans et plus, plus de la moitié bénéficie de prestations de soins, soit dans le cadre d'un séjour en établissement médico-social (EMS), soit par des Services d'aide et de soins à domicile (SASD).

Le nombre de personnes très âgées se multipliera dans les prochaines décennies: d'une part, l'espérance de vie continue d'augmenter et, d'autre part, les générations très nombreuses des baby-boomers arriveront à un âge avancé. Alors qu'il y avait 38 000 personnes âgées de 90 ans ou plus en 1995 en Suisse, aujourd'hui elles sont presque deux fois plus nombreuses. En 2035, cette catégorie d'âge comptera 188 000 personnes d'après les prévisions de l'Office fédéral de la statistique et, 15 années plus tard, plus de 320 000.

Déjà au cours des deux dernières décennies, les coûts pour les soins de longue durée ont significativement augmenté, de 4,9 milliards de francs en 1995 à 10,9 milliards de francs en 2012, d'après les statistiques officielles. Environ quatre cinquièmes de ces coûts sont imputables aux soins stationnaires (EMS), le reste aux soins ambulatoires (SASD). De plus, les frais pour des soins privés, à ne pas sous-estimer, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles.

### Augmentation des coûts inéluctable

Compte tenu de l'évolution démographique, il va sans dire que les coûts des soins continueront d'augmenter dans les décennies à venir. La dynamique de l'augmentation des coûts dépend essentiellement de la façon dont le recours aux prestations de soins varie par cohortes d'âge. Evidemment, ces coûts sont plus bas si nous devenons vieux en restant aussi plus longtemps autonomes et en bonne santé. En partant du principe que la moitié du temps de vie gagné par l'augmentation de l'espérance de vie ira de pair avec une bonne santé, il faut, d'après les calculs de l'Administration fédérale des finances, tout de même s'attendre à une hausse des coûts des soins, mesurée en pourcentage du PIB, de 1,7 % aujourd'hui, à 2,9 % en 2035 (soit une augmentation de 70 %).

### Corriger les erreurs du système

La législation et la mise en application des soins aux personnes âgées relèvent dans une large mesure de la compétence des cantons.

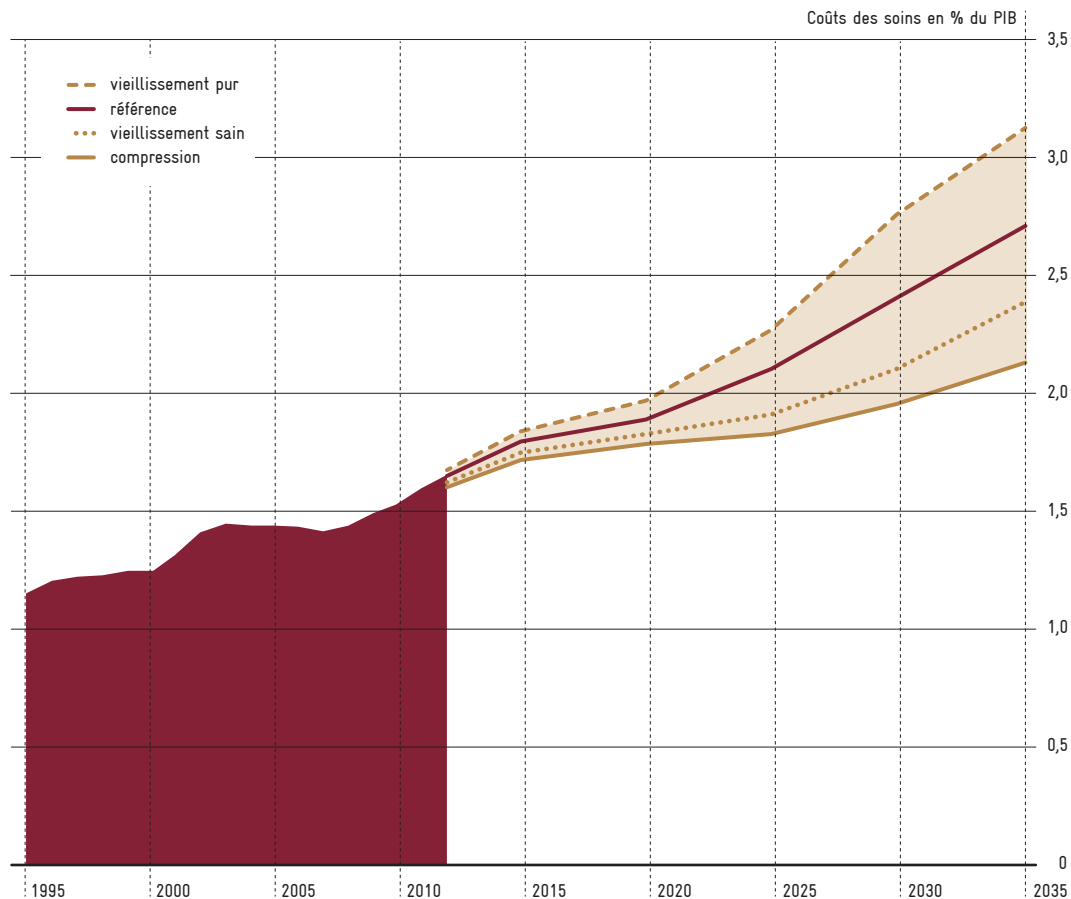
Au niveau fédéral – dès l'introduction de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) en 1996 – une lutte pour la répartition des coûts des soins entre les ménages privés, les cantons et les caisses-maladie a eu lieu des années durant. Elle a seulement été réglée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation du financement des soins entrée en vigueur en 2011.

La Suisse n'est absolument pas prête pour faire face au défi démographique à venir. La principale erreur du système reste – encore et toujours – le fait que le financement des soins sanctionne l'épargne individuelle et encourage à dilapider sa fortune avant d'avoir à nécessiter des soins. Seul celui qui possède encore de la fortune au moment d'entrer en EMS doit payer lui-même son séjour; tous les autres seront financés par la collectivité via les prestations complémentaires. En raison de cette incitation erronée, il n'est pas étonnant que le financement des soins pour les personnes âgées repose déjà aujourd'hui fortement sur les épaules des plus jeunes générations: près de 60 % des coûts des soins pour les personnes âgées sont financés par le secteur public et les caisses-maladie. La redistribution intergénérationnelle entre personnes encore en activité et rentiers déjà à la retraite est à peu près équivalente.

La Suisse, avec sa population vieillissante, ne peut se permettre cette injustice entre générations à long terme. Il faut de toute urgence mieux faire coïncider prestations et financement au sein d'une même génération. *DH*

La relation entre l'augmentation de l'espérance de vie et l'évolution de l'état de santé est controversée – et peut changer constamment. Cet état de fait est pris en compte dans des estimations de l'évolution des coûts des soins avec différents scénarios. Dans le scénario de référence présenté ici, nous supposons que la moitié du temps de vie gagnée avec l'évolution de l'espérance de vie peut être passée en bon état de santé. Les scénarios «vieillissement pur» et «vieillissement sain» suggèrent que les années de vie gagnées vont de pair avec une mauvaise santé, respectivement une bonne santé. Mais même dans le scénario «compression» une augmentation des coûts des soins devra être prise en compte; cela suppose un déclin de la durée de dépendance aux prestations de soins, malgré une espérance de vie en augmentation.

## Le vieillissement se traduit par une augmentation des coûts des soins



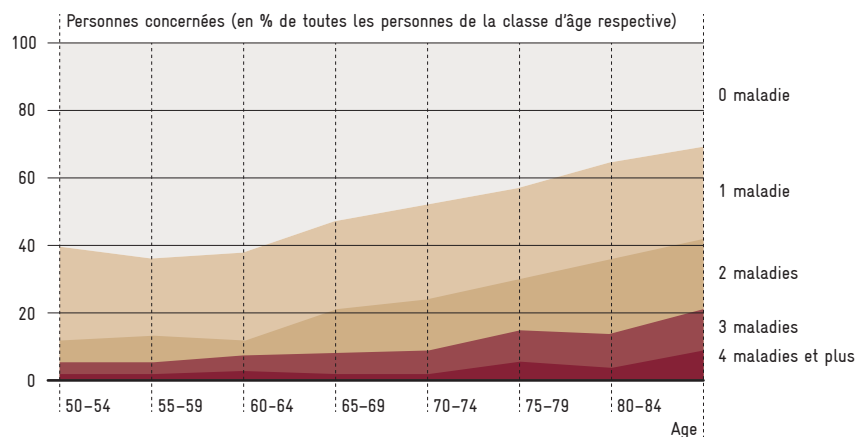
2015

2011  
Loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins du 13 juin 2008

18.05.2003  
Voteation 500. Droits égaux pour les personnes handicapées. Initiative populaire.

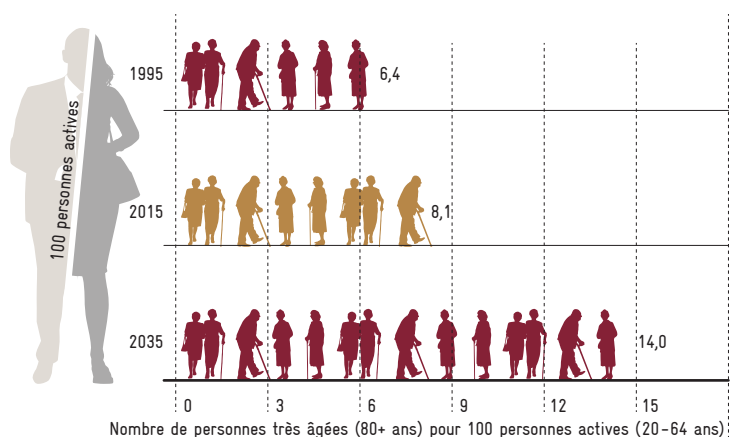
26.11.2000  
Voteation 472. Pour des coûts hospitaliers moins élevés. Initiative populaire.

## Le nombre de maladies chroniques augmente avec l'âge



Source: Obsan (2013)

## Le nombre de personnes très âgées augmente plus que proportionnellement



1996  
Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994